

# Commission de Suivi de Site Finorga-Novasep et Complexe Pétrolier

## Compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2020

à 9h30 à la maison des associations de Villette-de-Vienne , avec la participation de :

### Représentants des administrations publiques

Préfecture de l'Isère	<b>M. Jean-Yves CHIARO</b> Sous-préfet de Vienne
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes	<b>Mme Claire-Marie N'GUESSAN</b> Adjointe au chef de l'Unité Départementale de l'Isère
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	<b>Capitaine Yann SOUNICK ?</b> Représentant du groupement Nord <i>(à confirmer car fiche de présence non remplie)</i>

### Représentants des exploitants

NOVASEP - FINORGA	<b>M. Jean-Pierre PILLEUX</b> Directeur
	<b>Mme Géraldine TISSIER-ARRAGON</b> Responsable HSE
TOTAL Raffinage France	<b>M. Vincent LASSERRE</b> Chef du service environnement et sécurité industrielle
	<b>M. Ludovic RAFFIN</b> Sécurité industrielle
	<b>M. Grégory DUVAL</b> Chef de stockage
SPMR	<b>Mme Cécile ADAM</b> Directeur d'exploitation
	<b>M. Timothée HERAUD</b> Responsable division opérations
SDSP	<b>M. Pierre VIALTEL</b> Directeur du terminal
ESSO – stockage pétrolier du Rhône	<b>M. Karl KOUASSI</b> Chef d'établissement

## Représentants des collectivités territoriales

Commune de Chasse-sur-Rhône

**M. Claude BOSIO**

Maire

Commune de Villette-de-Vienne

**M. Louis BERNARD**

Maire

Commune de Givors

**M. Pascal KREMER**

Directeur technique

**Mme Géraldine SPECHT**

Conseiller qualité de gestion et développement durable

Commune de Grigny

**Mme Esther LOUAT**

Responsable risques et environnement

## Représentants des salariés

CSE NOVASEP FINORGA

**Mme Mathilda MESNARD**

Membre

CSE SPMR

**Mme Claudine CERNY**

## Secrétariat de la CSS

**Mme Camille GAGNEUX**

Société IDDEST

# Compte rendu de la réunion

## 1. Ouverture de la réunion

M. CHIARO remercie pour leur présence l'ensemble des participants à cette réunion de commission de suivi de site et présente l'ordre du jour.

## 2. Présentation de NOVASEP-FINORGA à Chasse-sur-Rhône

M. PILLEUX présente le groupe NOVASEP et plus particulièrement le site de Chasse-sur-Rhône.

Il rappelle le système de management de la sécurité :

- La dernière révision du POI date de mars 2019. Suite à l'accident Lubrizol, un exercice en dehors des heures conventionnelles a été réalisé.
- Le site dispose
  - d'une équipe d'intervention de 21 équipiers de seconde intervention (ESI) qui suivent une quinzaine de manœuvres par an.
  - 52 sauveteurs secouristes du travail
  - 11 cadres d'astreinte

Il présente :

### **Les actions réalisées en 2018 en matière de sécurité pour un investissement de 485 k€ :**

- Mise en place d'un système d'analyse des défauts électriques sur le transformateur secteur sud
- Reprise de l'asphalte et des rétentions solvant
- Installation d'extracteurs d'air dans les ateliers 53 et 1
- Remplacement de l'éclairage du site
- Remplacement du groupe froid bâtiment technique : suppression R22
- Ajout de détection incendie dans le magasin emballage
- Finalisation du renforcement des clôtures

### **Les actions réalisées en 2019 pour un investissement de 330 k€ :**

- Réduction des consommations d'eaux de nappe
- Modernisation du réseau d'alarme POI
- Remplacement de la centrale de traitement d'air du magasin produits finis (diminution des consommations d'énergie)
- Remplacement de skydômes du magasin (meilleure isolation)
- Rénovation du poste de dépotage acide chlorhydrique
- Nouvelle centrale de détection ammoniac
- Détection incendie dans les locaux électriques
- Optimisation de l'unité de traitement des COV
- Remplacement de l'automate de la station de traitement des eaux usées

### **Les actions de prévention des risques mises en œuvre :**

- les différentes études
  - Etude de dangers
  - Etude Moyen de Maîtrise des Risques (MMRI) sur ammoniac
  - Etude du Risque Sanitaire (ERS) : 2 campagnes de mesure en périphérie de site qui confirment l'absence de risque sanitaire
  - Etude de zonage sismique qui a entraîné la requalification du site en zone 2C
  - Etude champ électromagnétique
- les opérations de préventions des projections

- le module de formation sur la conduite à tenir en cas d'incendie
- la mise en place de réunions Animation à Intervalle Court (AIC) pour le pilotage du site (incluant les aspects HSE)

#### **Le programme de réduction des risques se poursuit en 2020 avec :**

- Optimisation de la boucle d'eau de refroidissement des ateliers 5, 6, 7 pour diminuer les consommations
- Réduction des émissions diffuses de COV
- Couverture des bassins des effluents concentrés en solvants
- Modification de l'agitation sur le bassin des effluents concentrés
- Analyse en continue des COV (à ce jour, l'analyse est discontinuée)
- Revue du système sprinklage
- Journées QHSE consacrées à la gestion des déchets
- Mise en place du tri sélectif
- Mise en place d'une gestion électronique des plans d'actions HSE

#### **Le retour d'expérience sur le début d'incendie du 23 janvier 2020 :**

- Départ de feu vers 4h20 à l'extérieur d'un bâtiment de production sur une ligne de chargement de BL. La dégradation d'un joint a entraîné une fuite de BL qui s'est enflammé au contact de l'air.
- Le plan d'intervention et les systèmes de sécurité ont fonctionné normalement. Les pompiers et les forces de l'ordre sont intervenus selon la procédure prévue.
- Le départ de feu a été rapidement maîtrisé et n'a pas causé de blessures, ni de dommage matériel. Il n'y a pas d'impact sur l'environnement.
- Les pompiers et les forces de l'ordre ont quitté le site vers 6h40.
- Suite à cet incident, NOVASEP travaille avec le fournisseur de BL pour vérifier la ligne de déchargement. Les améliorations préconisées seront ensuite mises en œuvre.
- NOVASEP a communiqué avec la Préfecture. Aucun media n'a contacté les responsables du site, mais 4 supports locaux ont communiqué sur une explosion qui n'a jamais eu lieu. Un communiqué de presse a été diffusé.

#### **Questions des participants :**

- M. CHIARO s'étonne de ne pas avoir été prévenu directement par NOVASEP. M. PILLEUX répond qu'il a informé le service d'astreinte de la Préfecture. M. CHIARO indique qu'une personne sur le site a parlé d'explosion à la presse alors qu'elle n'était pas habilitée à s'exprimer. Cette fausse information a entraîné l'inquiétude du Ministère de l'intérieur. La communication de la Préfecture a été maîtrisée. M. CHIARO insiste sur l'importance de maîtriser l'information (le contenu, les alertes, les sources, la diffusion).
- Mme N'GUESSAN rappelle que les établissements SEVESO seuil haut ont une convention avec la Préfecture, leur demandant de prévenir le SDIS, la Préfecture. Le Sous-Préfet étant plus proche, peut se rendre sur place et ensuite relayer l'information au Préfet. La DREAL et le SIACED-PC doivent également être informés. Un courrier rappelant ces obligations sera adressé aux exploitants. Mme N'GUESSAN met en avant que la Préfecture a été alertée tardivement. Elle insiste également sur l'importance de la communication et des messages transmis, du choix des mots les plus justes, même si la priorité reste naturellement le secours, la résolution du problème. M. PILLEUX propose que le processus interne de communication soit revu et plus précisément défini.

#### **Présentation de la DREAL**

En préambule et concernant l'ensemble des établissements, il est précisé que la présence des inspecteurs sur site est renforcée.

Mme N'GUESSAN présente les actions de la DREAL sur l'établissement NOVASEP-FINORGA :

## **Contrôle des installations depuis la dernière CSS du 23 mai 2018 :**

- **Inspection risques chroniques du 6 juin 2018 :**
  - Rejets atmosphériques
  - Suivi de la mise en service du traitement par cryogénéisation : compléments demandés
  - Améliorations demandées sur la surveillance périodique et le bilan annuel des rejets en COV
  - Prélèvements d'eau excessifs dans la nappe souterraine à remettre en conformité
  - Suivi des rejets aqueux en DCO et en azote à améliorer
- **Inspection risques accidentels du 11 octobre 2018**
  - Sécurité des procédés : compléments à apporter dans les dossiers
  - Autres points abordés : suivi des MMR, défense incendie, garanties financières (en cas d'accident, de cessation d'activité), stockages de produits toxiques : compléments et améliorations sur ces thèmes
- **Inspection risques chroniques du 18 mars 2019**
  - Suites de l'inspection rejets atmosphériques
  - Examen du PGS mis à jour : fiabilisation de la surveillance, évaluation des risques sanitaires à réaliser
  - Autres points abordés : quantités d'eau souterraine prélevées et fiabilisation du suivi des rejets aqueux
- **Inspection risques accidentels du 10 avril 2019**
  - Suites de l'inspection du 11 octobre 2018
  - Analyse détaillée de MMR
- **Inspection risques accidentels du 23 janvier 2020**, suite à l'incident du même jour présenté ci-avant.

## **Procédures ICPE en cours:**

- **Arrêté préfectoral complémentaire de mise à jour administrative du 19 décembre 2018**
  - Rubriques de la nomenclature (au titre de l'antériorité) selon la directive européenne SEVESO 3 (prise en compte de la classification des produits en fonction de leurs mentions de dangers)
- **Instruction de dossiers en cours**
  - Études de dangers révisées en octobre 2019
  - Modification : réaménagement de l'atelier 60 et installation d'un groupe froid ammoniac
  - Révision des prescriptions air et eau (substances dangereuses)

## **3. Présentation de TOTAL Raffinage – dépôts de Serpaize et de Vilette-de-Vienne**

M. LASSERRE présente le stockage de Serpaize et le système de gestion de la sécurité :

- **Sur l'équipement des installations :**
  - Systèmes anti-incendie sur chaque bac
  - Equipements sécurité testés régulièrement (sirènes, réseau incendie, 19 canons...)
- **Sur le contrôle des installations :**
  - Contrôle journalier par des rondes de surveillance
  - Contrôle annuel des bacs par le service Inspection de la raffinerie (reconnu par la DREAL)
  - Visites réglementaires selon le plan d'Inspection
- **Sur la formation du personnel :**

- Une astreinte d'exploitation spécifique au stockage est disponible en permanence
  - L'opérateur de la salle de contrôle et l'agent de surveillance sont formés à la mise en œuvre des moyens incendies fixes sur les bacs
  - Convention de mutuelle assistance avec SPMR
- **Sur les procédures :**
    - Un exercice POI hebdomadaire sur l'établissement
    - Un exercice POI sur le stockage avec les pompiers de Luzinay et Vienne tous les 3 ans
    - Un exercice POI annuel sur le stockage (le prochain est prévu au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020)
    - Un exercice PPI inopiné a été réalisé le 24/10/2019
    - En cas de POI / PPI : déclenchement des sirènes, mise en place de la cellule de crise de la Raffinerie et appel du CTA Isère pour renvoi vers le SDIS approprié

Il présente également le **stockage de Vilette-de-Vienne** et le système de gestion de la sécurité associé :

- **Sur les moyens de secours :**
  - Les mesures de prévention du stockage bénéficient de la mise en commun des moyens de lutte contre l'incendie des différents dépôts composant le complexe SPMR.
  - SPMR a en charge la mise en œuvre (moyens matériels et humains) du POI
- **Sur les mesures de prévention :**
  - Les installations sont suivies par la DREAL (autorisation d'exploiter, EDD, inspections)
  - Le personnel SPMR et d'entreprises externes est formé à la gestion des situations d'urgence
  - Des détecteurs permettent d'identifier une éventuelle fuite
  - Les équipements importants pour la sécurité sont testés régulièrement

M. LASSERRE indique qu'aucun accident de personne n'est à déclarer sur les deux dépôts à fin 2019. Il précise que les sites sont certifiés ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001. Une inspection DREAL a eu lieu à Serpaize et Vilette-de-Vienne le 25/11/2019 concernant la défense incendie et la mesure de maîtrise des risques (MMR).

Les travaux de mise en sécurité des deux stockages ayant déjà été réalisés, il y a peu d'investissement en cours. TOTAL poursuit ses plans d'actions sûreté à la fois sur le site de Feyzin et sur les stockages.

#### **Questions des participants :**

- A la demande de M. CHIARO, M. LASSERE indique que le personnel de la société de gardiennage est formé (ce qui limite le renouvellement des agents). Ils sont 7 actuellement et travaillent uniquement sur le site de Serpaize. Les entreprises qui interviennent doivent être agréées, elles sont inscrites sur le plan de prévention et intégrées dans l'outil de gestion des autorisations de travail. Chaque personne qui intervient suit un accueil sécurité de 2h. Le processus est très encadré. Concernant les visiteurs, ils sont en permanence accompagnés d'un salarié.

#### **Présentation de la DREAL**

Mme N'GUESSAN rappelle que le PPI de Vilette-de-Vienne a été validé en décembre 2019 et celui de Serpaize en mai 2019.

Dans la démarche de révision des PPI un exercice est réalisé en amont de l'approbation. Un exercice inopiné a eu lieu le 24 octobre 2019 à 6h30 (en dehors des heures ouvrées) pour Vilette de Vienne.

#### **Contrôle des installations du dépôt de Vilette-de-Vienne :**

- **Inspection du 25 novembre 2019 sur la gestion du risque accidentel**
  - Examen d'une mesure de maîtrise des risques au regard des critères de l'arrêté ministériel « PCIG » du 29 septembre 2005 : efficacité, cinétique, testabilité, maintenabilité

- Ecart relevé à considérer dans le cadre de la rédaction de la notice de réexamen de l'étude de dangers (attendue avant le 31/01/2021).

### **Contrôle des installations du dépôt de Serpaize**

- **Inspection du 25 novembre 2019**

- Sur la gestion du risque incendie : stratégie de lutte contre l'incendie, formation du personnel. Des écarts sont à corriger en apportant des précisions documentaires
- Sur la gestion des rejets atmosphériques de COV : des écarts sont à corriger en apportant des précisions documentaires

### **Questions des participants :**

- M. CHIARO insiste sur l'importance de pouvoir joindre les bons interlocuteurs le plus rapidement possible, ce qui nécessite que les procédures, les contacts, soient régulièrement mis à jour, en particulier en dehors des heures et jours ouvrables.

## **4. Présentation de SDSP**

M. VIALTEL présente le site et rappelle qu'une convention d'exploitation lie SDSP et SPMR. Le site dispose d'un poste en libre-service (pas de présence permanente de personnel) qui accueille en moyenne 5 camions par jour. Il présente le bilan sécurité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- **Inspections de la DREAL :**

- En octobre 2018, sur les thèmes des MMRI et sur les travaux de dépollution
- En janvier 2019, sur le thème de la dépollution

- **Travaux :**

- Le poste de chargement camions a été mis en libre-service en mars 2019
- Les travaux concernant la défense contre l'incendie sont terminés, le site dispose désormais des moyens permettant l'extinction de tous les feux en autonomie
- Le réservoir 1 et la majeure partie des canalisations ont été repeints
- Les travaux de refonte EIA seront terminés fin juillet
- Les budgets prévisionnels des investissements sont de l'ordre de 1 M€ par an sur la période 2020-2022 (hors projets)

- **Projets** (inchangés depuis la CSS du 23 mai 2018) :

- Remise en état et en service d'un réservoir autorisé tous produits
- Elargissement de l'autorisation actuelle (distillats) aux essences pour répondre à l'évolution du marché

Compte tenu que ces projets ont été déjà programmés à trois reprises, sans qu'ils n'avancent véritablement, Mme N'GUESSAN indique que la DREAL n'a pas programmé spécifiquement ce dossier en 2020. M. VIALTEL précise que dans tous les cas, il ne sera pas déposé avant le second semestre 2020.

### **Questions des participants :**

- A la demande de M. CHIARO, M. VIALTEL précise que SDSP signifie « société du dépôt de Saint-Priest ».

- M. LOUIS demande si SDSP envisage un développement de l'activité du site. M. VIALTEL répond que les flux de camions ne vont pas augmenter et que le site correspond à une demande locale.
- M. CHIARO demande comment fonctionne le contrôle des accès au site. M. VIALTEL explicite les modalités (*non développées dans le cadre de ce CR public*).
- Mme SPECHT s'interroge sur l'absence d'investissement de TOTAL quand SDPS prévoit d'investir 1 million d'euros. M. VIALTEL indique que le site ayant été racheté en 2016, sa remise en état (peinture du réservoir...) ainsi que les travaux de dépollution représentent des montants élevés.

## **Présentation de la DREAL**

### **Contrôle des installations**

- **Inspection réalisée le 29 octobre 2018 sur les thématiques risques accidentels et sites et sols pollués** : les suites demandées à l'issue de l'inspection sont
  - Transmission de l'étude technique foudre et du planning de travaux préconisés
  - Suivi des détecteurs d'hydrocarbures dans les rétentions (MMR) pour respecter les éléments indiqués dans l'étude de dangers ainsi que les exigences de la réglementation
  - Protection de la zone polluée de l'infiltration des eaux de pluie
  - Réalisation d'une surveillance des eaux souterraines conformément à l'arrêté préfectoral
  - Positionnement sur les suites données au rapport BRGM et mise à jour du plan de gestion des sols pollués
- **Inspection réalisée le 30 janvier 2019 sur la thématique site et sols pollués**
  - Demande d'un dossier détaillant la stratégie de dépollution et répondant aux 3 remarques faites à l'issue de l'inspection :
    - Réalisation d'un bilan coût-avantages détaillé de la mise en œuvre du bioventing à l'ensemble de la zone impactée
    - Transmission du détail des investigations complémentaires envisagées pour consolider les connaissances sur la perméabilité des sols, pour suivre l'éventuelle migration de la pollution dans les sols et pour évaluer le risque sanitaire pour les employés du site
    - Étude de la possibilité de mettre en place un piézomètre en aval hydraulique réel du site conformément aux recommandations du BRGM

Le dossier a été transmis par l'exploitant et est en cours d'instruction par la DREAL.

## **5. Présentation d'ESSO – dépôt de Vilette-de-Vienne**

M. KOUASSI présente le dépôt. Il précise que dans le cadre d'une convention d'exploitation, ESSO a confié à SPMR, l'opération et la gestion de son dépôt (surveillance, maintenance, travaux, intervention en cas d'incidents...).

Le dépôt est opéré selon les normes de sécurité en vigueur et conformément à la législation. La DREAL effectue des inspections régulières, dont la dernière date du 26 septembre 2019. Dans le cadre de cette convention, SPMR applique et fait appliquer son Système de Gestion de la Sécurité (SGS) au dépôt ESSO.

**Étude de dangers** : Réexamen quinquennal à finaliser pour juillet 2021

### **Plans d'urgence**

- POI : dernier exercice réalisé avec le SDIS le 24 mai 2011
- POI : exercice sur table le 22 octobre 2018 réalisé avec le SDIS
- POI : participation à l'exercice POI de TOTAL Serpaize le 17 septembre 2019

- PPI : exercice cadre réalisé le 7 avril 2014

### **Projets / travaux / maintenance**

- 2015/2017 (1000 k€)
  - Installation clapets SNRI sur la tuyauterie entrée / sortie du réservoir 2
  - Remplacement Télé jaugeur du réservoir 2
  - Inspection hors exploitation et travaux réservoir 2
  - Travaux flexibilisation dépôt
  - Ajout d'une cuve émulseur de 35 m<sup>3</sup>
  - Protection industrielle : renforcement de la clôture du site
- 2018/2019 (350 k€)
  - Inspection hors exploitation et travaux réservoir 1
  - Installation clapets SNRI sur la tuyauterie entrée / sortie du réservoir 1
  - Remplacement transformateur et cellule basse tension

Des investissements sont prévus en 2020 relatifs à la défense incendie. Leur budgétisation est en cours, avec une échéance courte, l'exploitant ayant une obligation morale sur la sécurité de son site.

M. KOUASSI conclut en indiquant qu'il n'y a pas d'incident à déclarer sur le dépôt depuis 2015.

### **Questions des participants :**

M. CHIARO demande si le contenu du stockage ne se détériore pas avec le temps. M. KOUASSI précise que les cuves sont ouvertes tous les 10 ans et qu'une rotation est effectuée tous les 3 ans pour garantir la qualité des produits.

### **Présentation de la DREAL**

#### **Contrôle des installations en 2018 et 2019**

- **Inspection du 22 novembre 2018 : risques accidentels sur les thématiques de mise en place et gestion des MMR et étanchéité des cuvettes de rétention .**

Les constats sont :

- Gestion des MMR à améliorer (fiche de vie des MMR, tests périodiques et traçabilités incomplets)
- Respect des critères d'étanchéité des cuvettes de rétention à justifier avec le cas échéant, des travaux de mise en conformité à réaliser.

- **Inspection du 20 mai 2019 : stratégie de lutte contre l'incendie et dispositif de protection contre la foudre.**

Les constats sont :

- Lever les écarts sur le choix du régime de défense incendie, le dimensionnement de la stratégie, les moyens de lutte contre l'incendie et l'organisation associée
- Réviser la partie ESSO du POI commun
- Réaliser les travaux de mise en conformité des dispositifs de protection contre la foudre

- **Inspection du 26 septembre 2019 avec le SDIS**

Les constats sont :

- Plan de défense contre l'incendie significativement incomplet avec de nombreuses lacunes qui sont préjudiciables à la sécurité du site
- Proposition d'APMD sur la disponibilité des moyens de lutte contre l'incendie permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie de défense contre l'incendie et sur l'adéquation des moyens humains associés aux moyens demi-fixes ou mobiles de cette stratégie.

- Au regard des constats des inspections de 2018/2019 :
  - Courrier du Préfet du 25 novembre 2019 qui maintient son refus sur la demande d'ESSO de recourir aux moyens du SDIS de manière permanente.
  - Arrêté préfectoral complémentaire fixant des échéances assez courtes pour qu'ESSO se mette en conformité par rapport à l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010. M. KOUASSI confirme que ces investissements permettant d'être autonomes en défense incendie sont prévus en 2020.

## **6. Présentation de SPMR**

M. ADAM présente le dépôt SPMR de Vilette-de-Vienne et son cadre réglementaire. Son exploitation est régie par arrêté préfectoral du 29 août 2016. L'étude de dangers sera réexaminée en mars 2021. Aucun événement notable n'est à déclarer pour 2019.

Les risques et les mesures mise en place sont présentés par l'exploitant.

- **Produits inflammables :**
  - Risques d'inflammation
  - Risque d'explosion
- **Réduction à la source :**
  - Sécurité industrielle : instrumentation, conduite centralisée, règles de construction
  - Procédures : analyses de risque, formation du personnel
- **Limitation des conséquences :**
  - Détecteurs, automatismes, confinements, écoulements canalisés, séparateurs
  - Présence permanente de 4 personnes, POI, PPI, défense incendie autonome

### **Les actions sécurité conduites en 2019 sont présentées :**

- Exercices POI 08/04 et un POI inopiné le 03/12
- Exercice PPI inopiné hors heures ouvrées le 24/10
- Signalisation PPRT : interdiction de la route d'accès au dépôt (sauf véhicules autorisés)
- Remplacement des radios (communication interne)
- Maillage du réseau incendie
- Remplacement des câbles « niveaumétrie » des bacs – phase 1
- Sécurisation des gares racleurs (permettant l'inspection des pipelines)
- Inspection quinquennale de 2 bacs
- Inspection décennale de 3 bacs
- Réparation de 2 bacs (changement drain de toit)

### **Les actions prévues en 2020 sont :**

- Remplacement câbles « niveaumétrie » – phase 2
- Visite décennale de 4 bacs (13 –23 -32 –42)
- Visite quinquennale de 2 bacs (11 –16)
- Renforcement de la vidéo-surveillance
- Installation d'un lancement automatique des schémas d'alerte
- Remplacement du groupe électrogène
- Réfection du TGBT (tableau général basse tension)

### **Questions des participants :**

Concernant le schéma d'alerte automatique, Mme N'GUESSAN signale que les SMS ne fonctionnent pas avec les portables d'astreinte. M. ADAM demande à la DREAL d'indiquer les contraintes du système d'alerte de la DREAL. Mme N'GUESSAN indique qu'un courrier est en pré-

paration pour tous les établissements SSH et qu'une convention préfecture/exploitant est mise en place.

M. CHIARO insiste pour être contacté en cas d'urgence. Il transmet oralement son numéro de portable.

## **Présentation de la DREAL**

### **Contrôle des installations en 2019**

- **Inspection inopinée du 4 décembre 2019** (suite de l'accident de l'usine Lubrizol à Rouen) avec la réalisation d'un exercice POI simulant un incendie sur l'unité de séparation autonome des contaminants (USAC)
  - Fonctionnement satisfaisant du dispositif d'extinction et bonne réactivité de l'exploitant
  - Nécessité de mettre à jour le POI pour inclure l'unité USAC
  - Mesures organisationnelles à prendre pour s'assurer que les eaux d'incendie polluées sont isolées du milieu naturel et contrôlées avant leur rejet le cas échéant.
  - Contrôle de la connaissance des stocks : un système informatisé permet une comptabilité matière en temps réel et donc une connaissance des natures et quantités des produits stockés sur le site.

## **7. Point de situation globale : PPRT & PPI**

En préambule, Mme N'GUESSAN rappelle les quatre piliers de la maîtrise des risques :

- Réduction des risques à la source avec les études de dangers
- Maîtrise de l'urbanisation avec les PPRT
- Plan de secours avec les PPI
- Information du public avec les commissions de suivi de site

### **Avancement du post PPRT de Novasep Finorga – Chasse-sur-Rhône**

Le PPRT approuvé le 15/10/2013 ne comporte aucune mesure foncière. Des prescriptions concernent :

- 26 activités qui recevront prochainement un courrier individualisé
- 35 logements : la maîtrise d'ouvrage est confiée à Vienne-Condrieu Agglomération (dans le cadre d'une OPAH RT). La convention de financement des travaux est en cours de rédaction (solde des 10% restant à charge à définir). Les propriétaires seront accompagnés pour effectuer les travaux dans leur logement dont l'échéance est fixée au 15 octobre 2021.

### **Avancement du post PPRT de Vilette-de-Vienne – dépôts de liquides inflammables**

Le PPRT approuvé le 11/12/2018 ne comporte aucune mesure foncière. Des prescriptions concernent :

- 2 activités qui recevront prochainement un courrier individualisé
- 25 logements : la maîtrise d'ouvrage est confiée à Vienne-Condrieu Agglomération (dans le cadre d'une OPAH RT). La convention de financement des travaux est en cours de rédaction (solde des 10% restant à charge à définir). Les propriétaires seront accompagnés pour effectuer les travaux dans leur logement dont l'échéance est fixée au 11 décembre 2026.

M. BERNARD indique qu'une réunion est prévue le 13 février prochain pour convenir notamment du financement des travaux. La DREAL demande à être informée de la décision prise. Mme N'GUESSAN précise qu'en règle générale les 10% restant sont pris en charge par les exploitants et/ou les collectivités.

### **PPI (plan particulier d'intervention)**

Les révisions des PPI sont en cours sur l'ensemble du département avec une planification annuelle. Concernant le périmètre de la CSS, le PPI de FINORGA date de 2008, et celui du dépôt Villette-de-Vienne a été approuvé en décembre 2019 .

Des exercices réguliers sont prévus :

- 1 fois par mois sur l'ensemble du département
- Février 2019 : exercice télé-alerte des sites Seveso
- 24 octobre 2019 : dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne

### **EDDs (Etudes de dangers)**

Mme N'GUESSAN présente les évolutions réglementaires des études de dangers. Elles doivent être réexaminées tous les 5 ans a minima. La méthodologie a cependant changé en 2019 avec :

- Une approche du **risque collectif** dans le cadre de l'instruction des notices de réexamen, des mises à jour ou révisions des EDDs
- Une **présence accrue des inspecteurs sur le terrain**, y compris dans le cadre de l'instruction
- Une **responsabilisation** des exploitants, en particulier dans l'élaboration de la notice de réexamen.

Ces évolutions ont entraîné :

- Formation des inspecteurs par le ministère et le siège de la DREAL AURA (2019)
- Courriers à tous les exploitants SEVESO seuil haut présentant les attentes concernant chaque EDD (automne/hiver 2019)
- Présentation à tous les établissements SSH de la région AURA en novembre 2019
- Programmation pluriannuelle des inspections et instruction des EDDs en fonction des enjeux

### **Questions des participants :**

A la demande de M. BOSIO, Mme N'GUESSAN précise qu'en cas d'impacts d'un site sur une commune voisine hors PPRT, cette dernière recevra un porté à connaissance.

### **Retour sur l'accident de Lubrizol**

Mme N'GUESSAN revient sur l'accident du site Lubrizol le 26 septembre 2019 en faisant le parallèle avec les sites SEVESO seuil haut isérois. Elle précise que les raisons de cet incendie ne sont toujours pas connues et que des enquêtes notamment administratives et pénales sont en cours. Les premières conséquences, les mesures d'urgence prises et le suivi post accident sont présentés.

Mme N'GUESSAN insiste sur l'importance du retour d'expérience et les enseignements à tirer de cet accident.

Une instruction du Ministère est parue le 2 octobre 2019 pour rappeler les obligations des exploitants au regard de la conformité des études de dangers, la nécessité de tenir à jour les inventaires, d'effectuer des exercices d'urgence en dehors des jours et heures ouvrées, y compris avec les services de l'Etat.

Un courrier a été envoyé par le Préfet de région le 3 octobre 2019 à l'ensemble des exploitants de sites SEVESO seuil haut et bas. Il rappelait aux exploitants leur responsabilité sur la conformité du site à leur étude de dangers (activités, produits, etc.), attirait leur attention sur l'importance d'une bonne connaissance des risques et de la conduite à tenir en cas d'événement par les opérateurs, demandait la réalisation d'exercices POI en dehors des périodes d'activité, et appelait à améliorer la connaissance de la nature et des produits stockés. L'ensemble des exploitants, dont les 5 concernés par cette CSS ont répondu à ce courrier.

Ces actions font partie de la feuille de route 2020 des inspecteurs de la DREAL. Des inspections « post Lubrizol » ont déjà eu lieu en Isère (une vingtaine au 31/12/2019) et continuent en 2020.

### **Questions des participants :**

A la demande de M. BOSIO, Mme N'GUESSAN indique que les effets dominos (conséquences d'un site sur un autre en cas d'incident) sont pris en compte dans les études de dangers. M. CHIARO insiste sur l'importance des relations entre sites voisins, sur les enjeux en matière de communication de crise.

### **8. Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, M. CHIARO remercie les participants et lève la séance.